

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, *représenté par Mme Stéphanie BANCAL*
M. Jacques BELLIER, *au moment du vote des décisions*
M. Richard RIVAUD, *représenté par M. Alain SANSON.*

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

Objet : Avenant n°2 au marché n°812 469 relatif au marché d'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales - Lot n°2 : « Gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales et transport des déchets issus des points de collecte et des centres techniques municipaux ».

Ajout d'une ligne au Bordereau des Prix Unitaires.

Le Bureau, légalement réuni le 23 février 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 469 relatif à la gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et au transport des déchets issus des points de collecte et des centres techniques municipaux ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quelle que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

Le 23 août 2016, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, un marché d'exploitation du réseau des déchèteries - Lot n° 2 : « Gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et transport des déchets issus des points de collecte et des centres techniques municipaux ».

En application du marché, le groupement a en charge de mettre à disposition, pour les gravats, des bennes neuves de 8m³ sur l'ensemble des déchèteries intercommunales.

Compte tenu du poids et de la nature de ces déchets il est proposé, par mesure de sécurité, que sur la déchèterie de Bois d'Arcy des bennes neuves d'un volume de seulement 7m³ soient mises en place.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer un avenant afin d'ajouter un nouveau prix unitaire au BPU de la tranche ferme - Prestations de « mise à disposition de matériels pour les déchèteries intercommunales et l'Ecopoint ».

Ce nouveau prix unitaire est fixé à 50 € HT mensuel par benne de 7m³ (le prix unitaire pour une benne de 8 m³ était quant à lui fixé à 58 € HT mensuel).

Cette modification implique donc une moins-value de 688 € HT pour la période du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} octobre 2020 (43 mois x 16 € HT pour les deux bennes).

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché n°812 469 « Gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et transport des déchets issus des points de collecte et des centres techniques municipaux » ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 24 février 2017.



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services